



# Usufuit et accord des propriétaires pour bail comercial

Par chantou27, le 29/04/2015 à 13:38

Bonjour,

Dans le cadre de l'usufruit, suite à une succession, un usufruitier ne peut pas faire un bail commercial, sans l'accord des propriétaires

( je suis usufruitière et suis également propriétaire pour 1 quart )

les autres propriétaires ne donnant pas leur accord ( dans un soucis de nuire uniquement )  
mon notaire me conseil d'aller au tribunal pour que le président m'accorde un droit offciel...  
quand pensez vous ? est ce que cela est fait régulièrement et est ce que c'est accepté fréquemment ?

le fait d'aller au tribunal contre eux me gêne beaucoup..

n'y a t'il pas une autre solution

merci pour la réponse

cdt